

Association des Psychothérapeutes Psychanalytiques du Québec (APPQ)

Assemblée générale

Date: 2 juin 1986

Étaient présents: Richard Arpin; Jeanne Beaudry; Suzanne Bouchard; Jacqueline Buckinx; Michèle Caron; Joanne Giasson; Alice Havel; Nicole Lanouette; Réal Laperrière; Suzanne Lapointe; Geneviève Mennasemay; Robert Pelletier; Johanne Pilon; Daniel Puskas; Hélène Richard; Jean-Claude Valfer; Hubert Van Gijseghem.

Président d'assemblée: Robert Pelletier.

Secrétaire: Jeanne Beaudry.

1. Adoption de l'ordre du jour

A l'item 3A: adresse et téléphone de l'APPQ.

A l'item 18A: question des cas-contrôles pour les gens en formation sera soulevée par Richard Arpin.

L'ordre du jour incluant ces deux items est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 juin 1985.

Corrections:

- page 3, 1<sup>e</sup> paragraphe: le mot "incluent" doit s'écrire "inclus".

- page 1, le nom de Jacqueline Buckinx a été omis et s'ajoute à la liste des présences.

- page 4 c), 1<sup>e</sup> paragraphe: le numéro de l'article amendé est 3, 1.1 et non 03, 1.1. Et l'amendement voté disait "au moins deux" et non "deux".

Ce paragraphe corrigé devient donc:

Un amendement est apporté à l'article 3, 1.1, situant à au moins deux (2) le nombre de membres du Comité exécutif (C.E.).

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Informations

A. Adresse et téléphone.

Le CE s'est préoccupé de finaliser une adresse et un no. de téléphone officiels pour l'APPQ. Hubert Van Gijseghem informe l'Assemblée de l'état des démarches: le comité a voulu explorer la possibilité d'avoir un casier au Centre d'Orientation, 39 Gouin ouest, de même que la possibilité d'y utiliser les services de secrétariat pour recevoir les messages téléphoniques. Hubert Van Gijseghem a fait des démarches en ce sens auprès du conseil d'administration du Centre d'Orientation - Résultat: il sera possible d'y avoir un casier au nom de l'APPQ, où pourront être déposés les messages; les secrétaires-réceptionnistes seront disponibles pour prendre les messages téléphoniques s'adressant à l'APPQ; le service de secrétariat pourra être utilisé pour la dactylographie de lettres et documents. Par ailleurs, l'adresse du

Centre d'orientation ne pourra être utilisée officiellement et servir de siège social à l'APPO.

Raison: notre Association étant nouvelle, le conseil d'administration considère qu'elle n'a pas encore "fait ses preuves" et qu'il ne peut se permettre d'y associer officiellement le Centre d'Orientalion pour le moment; la question est ouverte pour l'avenir.

Le Comité exécutif devra donc se pencher à nouveau sur cette question et trouver une autre solution.

4. Corrections des Statuts exigées par l'Inspecteur général des Institutions financières. Présenté à l'Assemblée par Jeanne Beaudry.

L'inspecteur a demandé de retrancher le dernier paragraphe de l'article 3 c), et les articles 4, 5, 6, 7 et 8 en entiers, considérés comme étant de régie interne. Ces articles touchent les membres (art. 4), les Structures (art. 5), l'entrée en vigueur des Statuts (art 6), les Amendements aux Statuts (art. 7), et la Dissolution de l'Association (art 8). Les Statuts se limitent donc à préciser le nom de l'Association, son siège social, et ses objectifs. Les autres aspects sont à inclure dans les règlements.

Lecture est faite à l'assemblée des articles retranchés aux Statuts, et suggestions quant à leur inclusion dans les Règlements tels que déjà élaborés. Il est convenu:- de simplement annuler l'article 6;  
- de fusionner à l'article 4 le dernier paragraphe de l'article 3 c), et d'inclure les articles 4, 5, 7 et 8 aux articles appropriés des Règlements. L'article 4 des Statuts sera donc inclus dans l'article 1 des Règlements touchant l'admission des membres; l'article 5 sera inclus dans l'article 3 des Règlements, touchant le Comité exécutif; Les articles 7 et 8 seront inclus dans l'article 8 des Règlements, touchant les amendements aux Règlements.

- Adoption des Règlements tels que modifiés est proposée par Richard Arpin. Secondée par Nicole Lanouette. Adopté à l'unanimité.

- Copie des Statuts et Règlements tels que modifiés sera disponible pour les membres qui en feront la demande.

5. Mandat 85/86: compte-rendu

Le CE s'est réuni 7 fois depuis septembre 85. Robert Pelletier résume l'ensemble de ses activités:

1) Les procédures nécessaires à l'Accréditation officielle de notre Association sont complétées. Lettres patentes reçues du gouvernement en date du 15 novembre 85.

2) Un Comité d'équivalence a été mis sur pied. Mandat: établir les critères d'équivalence pour les candidats n'ayant pas complété un programme de formation en tant que tel.

Le Comité a finalisé ces critères, entérinés par le CE. Se référer au point 9, où cet item est repris.